



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 10 décembre 2019 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, la conseillère Renée Ouellette, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux, François Baugée et Guy Laplante. La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche était absente. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2019

4. Correspondances

4.1 Mise à jour Ambra

4.2 Nouveau règlement sur les sommes payables – S.Q.

4.3 Soutien financier députée – dîner de Noël des aînés

5. Affaires découlant

5.1 Coupe de bois – chantier Croche – mise à jour

5.2 Domaine l'Aventurier – mise à jour

6. Affaires nouvelles

6.1 Le gâteau Latuquois (résolution)

6.2 Dîner des aînés (résolution)

6.3 Avis de motion- Règlement 1-20 concernant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2020.

6.4 Projet de règlement 1-20 concernant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2020.

6.5 Remplacement ouvrier permanent – révision salariale temporaire

6.6 Contrat de déneigement – employé municipal hiver 2019-2020.

6.7 Commandite Jeunesse en santé (résolution)

6.8 Demande d'appui financier CABHSM (résolution)

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de novembre 2019 (résolution)

8. Permis de construction

9. Période de questions

10. Tour de table des conseillers et du maire

Présentation et adoption du budget d'agglomération (18 décembre à 19 h 30)

Fermeture de l'hôtel de ville du 19 décembre 14 h au 5 janvier 2020.



N° de résolution
ou annotation

2019-12-01

2019-12-02

2019-12-03

11. Clôture de l'assemblée

12. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 4 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller François Descarreaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller François Descarreaux.

3. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2019

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller François Descarreaux et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

4. Correspondances

4.1 Mise à jour Ambra

4.2 Nouveau règlement sur les sommes payables - SQ

4.3 Soutien financier députée – Dîner des aînés

5. Affaires découlant

5.1 Coupe de bois – chantier croche – mise à jour

5.2 Domaine l'Aventurier – mise à jour

6. Affaires nouvelles

6.1 Le gâteau Latuquois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a décidé de contribuer à la collecte de fonds du Gâteau Latuquois qui servira à aider les plus démunis de la région durant la prochaine année par l'entremise du Centre de bénévolat;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité bénéficient de de l'aide accordée par cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE la Municipalité de La Bostonnais appuie financièrement cet événement en faisant un don au montant de 100 \$ et;

QUE la dépense soit puisée à même le budget 2019 dans le poste subvention organisme humanitaire.



N° de résolution
ou annotation

6.2 Dîner des aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise annuellement un dîner des fêtes pour les aînés afin de briser l'isolement et de leur fournir une opportunité de rencontre, en ce temps de réjouissances;

CONSIDÉRANT QUE cette fête est consacrée principalement aux personnes âgées de 60 ans et plus. Un repas chaud sera servi avec divertissements sur place;

CONSIDÉRANT QUE pour cette année, la fête est prévue le 15 décembre 2019 à l'église St-Jean Bosco de la municipalité de La Bostonnais en collaboration avec l'organisme à but non lucratif de la *Chapelle du Vieux Corbeau*. Cette collaboration a pour but d'aider nos aînés à une meilleure acceptation des changements récents survenus dans leur église et de sa nouvelle mission;

CONSIDÉRANT QU'un comité organisateur a été formé incluant une représentante de la Municipalité, un représentant de l'organisme *Chapelle du vieux Corbeau* et une citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagé à défrayer le coût total des repas et des dépenses accessoires. La dépense totale prévue pour la Municipalité de La Bostonnais est de 750 \$ et sera puisée à même les fonds loisirs disponibles au budget 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à notre demande de soutien financier, la députée de Laviolette-St-Maurice, Mme Marie-Louise Tardif, nous a alloué une somme de 200 \$ le cadre du programme de soutien à l'action bénévole.

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : le conseiller François
Descarreaux

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin, à défrayer tous les frais de repas et accessoires pour la tenue de cet événement pour un montant de 750 \$.

6.3 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1-20 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Je soussigné, Claude Hénault, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, le règlement no 1-20 décrétant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2020 de la Municipalité de La Bostonnais.



N° de résolution
ou annotation

2019-12-06

6.4 **Projet de règlement no 1-20 décrétant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2020.**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 445 du Code Municipal du Québec, l'adoption d'un règlement doit être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement lors de la même séance que celle au cours de laquelle l'avis de motion est donné ou lors d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent projet de règlement vise essentiellement l'adoption du règlement 1-20 décrétant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2020 de la Municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture du présent projet de règlement a dûment été donné lors de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2019 par le conseiller Claude Hénault;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François Descarreux

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le projet de règlement 1-20 décrétant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année financière 2020 de la Municipalité de La Bostonnais soit adopté tel que rédigé.

6.5 **Contrat supplémentaire à l'ouvrier municipal temps partiel régulier**

CONSIDÉRANT QUE durant la période du 27 octobre au 23 novembre 2019, l'ouvrier municipal permanent de la Municipalité n'était pas disponible pour effectuer ses tâches régulières et pour la surveillance, le déneigement et le déglacage de la rue de l'Église et les voies d'accès aux deux ponts de la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Grenon, ouvrier municipal temps partiel régulier, a remplacé l'ouvrier municipal permanent régulier durant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais devait offrir ces services et que les fonds requis pour cette tâche sont disponibles au budget 2019;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire moyen de ce contrat de déneigement durant les années précédentes, incluant le salaire régulier, est de 20 \$ de l'heure.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil,



2019-12-07
N° de résolution
ou annotation

2019-12-08

6.6 **Contrat déneigement et déglacement des deux ponts**

QUE le conseil municipal autorise Mme Michelle Cantin directrice générale à payer M. Gaétan Grenon, ouvrier municipal temps partiel régulier, au taux horaire de 20 \$ pour les heures travaillées durant la période du 27 octobre au 23 novembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de déneiger et de déglacer la rue de l'Église et les voies d'accès aux deux ponts situés à la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrier municipal permanent n'est pas disponible pour effectuer cette tâche;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, à cette période de l'année, la Municipalité a déjà attribué le contrat de déneigement et déglacement des deux ponts pour la période hivernale à venir;

CONSIDÉRANT QUE dans un but d'efficacité et de continuité du service, M. Gaétan Grenon, ouvrier municipal temps partiel régulier de la Municipalité, remplaçant présentement l'ouvrier municipal permanent durant son absence, sera responsable du déneigement et du déglacement pour la période du 10 novembre 2019 au 30 avril 2020 et ce 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrier devra continuer d'effectuer la collecte des matières résiduelles à toutes les semaines et la collecte sélective aux deux semaines. Il devra aussi prévoir lorsque la température le permettra, débiter la fabrication de la glace et entretenir la patinoire et voir aux divers travaux normaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE le salaire forfaitaire est de 800 \$ brut par semaine pour 40 h semaine, incluant 24 h de travaux réguliers.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin, à préparer et faire signer un contrat de service pour le déneigement et le déglacement de la rue de l'Église et des voies d'accès aux deux ponts de la municipalité selon l'entente intervenue avec M. Gaétan Grenon.

6.7 **Jeunesse en santé commandite 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Jeunesse en santé* a formulé une demande à la Municipalité pour son activité de financement 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soutenir l'organisme *Jeunesse en santé* dans sa mission;



N° de résolution
ou annotation

2019-12-09

6.8

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François
Descarreaux

APPUYÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal accorde un montant total de 240 \$, soit 100 \$ pour le coût de la commandite et 140 \$ pour l'inscription d'une équipe qui représentera la Municipalité durant la 11^e édition du tournoi de curling de Jeunesse en santé de La Tuque.

Demande d'appui financier - CABHSM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais a été sollicitée par le carrefour d'action bénévole du Haut-Saint-Maurice CABHSM afin d'aider au bon fonctionnement de la centrale alimentaire (résultat de la concertation entre 10 organismes) pour continuer à offrir aux gens dans le besoin de l'aide alimentaire tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les dons recueillis sont attribués totalement aux coûts d'acquisition des denrées;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité utilisent les services de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller François
Descarreaux

APPUYÉ PAR : le conseiller Guy Laplante

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE la Municipalité de La Bostonnais appuie financièrement cet organisme en faisant un don au montant de 100 \$ et;

QUE la dépense soit puisée à même le budget 2019 dans le poste subvention organisme humanitaire.

2019-12-10

6.9

Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampten, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2019-12-11

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
 - i. L'accès difficile aux programmes existants;
- a. Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- b) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ : **À l'unanimité par les membres du conseil.**

QUE la municipalité de La Bostonnais appuie par la présente résolution, la MRC du Haut-Saint-François et les cinq municipalités longeant la route 257 (La Patrie. Hampten, Scotstown, Lingwick et Weedon);

QUE la Municipalité de La Bostonnais participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
 - i. L'accès difficile aux programmes existants;
- a. Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- b) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée aux ministres des Finances, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest et au ministre des Transports, M. François Bonnardel, ainsi qu'à la députée de Laviolette - St-Maurice Mme Marie-Louise Tardif, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Michelle Cantin, à signer les documents requis à cette fin.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement 3-19, « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire », la directrice générale/secrétaire trésorière de la Municipalité a déposé au conseil dans les délais prescrits un rapport des dépenses et des paiements qu'elle a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste de toutes lesdites dépenses pour le mois de novembre 2019;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses mensuelles respectent les prévisions budgétaires adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de novembre 2019, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 30 novembre 2019, 16 permis ont été délivrés pour une valeur de 60 098 \$ rapportant 418 \$ à la Municipalité.

9. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 05 et se termine à 20 h 35.

10. Tour de table des conseillers

11. Clôture de l'assemblée

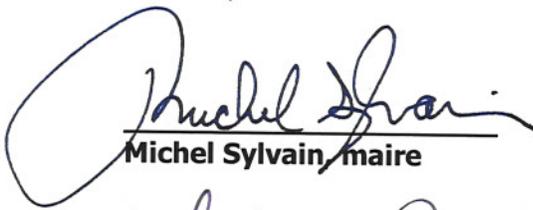
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller François Descarreux

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 36.


Michel Sylvain, maire


Michelle Cantin, directrice générale